

ASSISTANCE DE DIRECTION

N/REF : VF/JFG
Affaire suivie par le Colonel Patrick MAGRY
Tél : 05 85 23 05 58
Courriel : patrick.magry@sdis46.fr

N° *56201*

Cahors, le **21 SEP. 2023**

**Monsieur le Président du Conseil d'Administration du
S.D.I.S du Lot**

à

**Mairie de Florimont-Gaumier
Monsieur le Maire
Le Bourg
24250 FLORIMONT-GAUMIER**

Monsieur le Maire,

Par courrier du 17 août, vous demandez des éclairages suite au feu d'habitation survenu le 16 août dernier. Les secours dordognais sont intervenus en première intention alors qu'ils sont plus éloignés que le centre de Salviac, dans le Lot.

Lors de l'incendie, les moyens de la caserne de Salviac n'ont pas été déclenchés, alors que le véhicule était disponible. L'interrogation est donc tout à fait légitime. Le centre opérationnel du Lot a identifié que seuls quatre sapeurs-pompiers étaient en capacité d'armer l'engin. L'effectif nominal étant de six personnels pour traiter un feu, le fourgon de Salviac n'a pas été engagé.

Nous avons convenu avec les homologues dordognais d'échanger sur les process liant les deux plateformes d'urgence. Il s'agira en particulier d'améliorer le niveau d'informations pour une parfaite compréhension de la situation et du besoin, et engager ainsi les moyens les plus pertinents. Notamment, en cas de sous-effectif en personnels, un véhicule peut être engagé pour assurer les premières mesures, tout en complétant les ressources par un ou plusieurs centres de secours.

S'il est désagréable de constater que la réponse opérationnelle aurait pu être meilleure, vous avez eu la délicatesse d'avoir alerté les deux départements de cette situation dans un esprit constructif.

Le lendemain 17 août, le centre de secours de Salviac n'était pas en capacité d'armer le véhicule incendie, la disponibilité des sapeurs-pompiers locaux étant encore plus dégradée que la veille. Il était dans ce cas tout à fait pertinent d'engager un autre centre en première intention.

Plus globalement, le centre de secours de Salviac a assuré près de 200 sorties de secours en 2022 (133 en 2023), dont 7 sur la commune de Florimont-Gaumier (6 en 2023). Le SDIS du Lot a identifié qu'à 11 reprises au cours de cette même année 2022, le CS de Salviac n'avait pas pu assurer une mission sur le secteur qu'il défend en premier appel (5 en 2023). Si cela reste faible en proportion, la réponse du centre de proximité demeure une préoccupation au quotidien.

Enfin, pour ce centre de secours, le temps d'arrivée sur les lieux est en moyenne de 24 minutes sur l'ensemble des communes sur lesquelles il intervient. Nous connaissons la fragilité du volontariat et surtout de sa disponibilité. Soutenu dans sa politique, le SDIS du Lot a effectivement planifié une opération majeure pour rendre plus attractive la caserne de Salviac, avec l'ambition de démarrer les travaux dès 2025.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Monsieur Pascal LEWICKI

Copie à : Madame le Préfète du Lot
Monsieur le Président du CASDIS de la Dordogne

Service départemental d'incendie et de secours de la Dordogne

Etablissement Public Administratif

**Corps départemental des
sapeurs-pompiers**

Sous-Direction Missions

Groupement des Services Opérationnels

GSO/CM/CM/N° 1778

Dossier suivi par :

Capitaine Christophe Morant

Tél : 05-53-35-82-57

Mail : morant.christophe@sdis24.fr

Périgueux, le 01 SEP. 2023

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 17 août 2023, vous m'informez d'une intervention survenue sur votre commune pour laquelle le centre de secours le plus proche n'est pas intervenu. Vous vous interrogez donc légitimement quant aux conséquences induites par les délais d'intervention.

Je tiens à vous confirmer, conformément au règlement opérationnel approuvé par arrêté préfectoral, que la commune de Florimont-Gaumier est sectorisée et défendue par les centres d'incendie et de secours (CIS) de Domme et de Salviac (Lot). En l'occurrence, le lieu de l'intervention est couvert en 1^{er} appel par le CIS de Salviac. La sollicitation des sapeurs-pompiers d'un département voisin n'est pas automatique et se réalise par contact téléphonique entre les centres opérationnels.

Après analyse des éléments relatifs à la demande de secours nous constatons malheureusement un déficit de communication entre les centres opérationnels de la Dordogne et du Lot entraînant une incompréhension sur les moyens à engager au regard de la disponibilité des sapeurs-pompiers au moment de l'appel.

Le CODIS de la Dordogne a adapté la réponse opérationnelle en renforçant le départ initial. Deux engins incendies (CIS de Sarlat et Domme), une échelle mécanique (CIS Sarlat), un porteur d'eau (CIS Domme) et une motopompe remorquable (CIS Belvès) ont été engagés. Malgré la diffusion rapide de l'alerte, le premier engin incendie se présente 25 min après la demande de secours et les sapeurs-pompiers constatent un bâtiment détruit par le feu provoqué par un embrasement généralisé.

Le lendemain 17 août, les sapeurs-pompiers de Salviac n'étant pas disponibles, les personnels du CIS de Domme ont assuré les actions de surveillance et le traitement des points chauds résiduels.

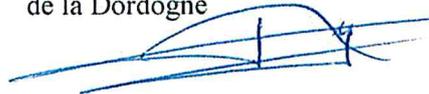
La disponibilité des sapeurs-pompiers volontaire demeure fragile et nous poursuivons nos actions en faveur du volontariat pour recruter et fidéliser les femmes et les hommes qui assurent au quotidien les actions de secours. L'indisponibilité des uns fait supporter la charge opérationnelle aux autres et augmente malheureusement les délais d'intervention. Selon la nature de l'opération, le nombre de sapeurs-pompiers et le type de véhicule peuvent réduire ces délais. Ainsi, en cas d'urgence vitale, un véhicule léger et 2 sapeurs-pompiers suffisent à assurer les premiers gestes de secours et une prise charge rapide de la victime. Cependant, lors d'un incendie, 4 à 6 sapeurs-pompiers avec un engin lourd sont nécessaires pour assurer la mission en première intention.

Je tiens à vous assurer que nous prenons en considération cette situation et que nous avons procédé à un rappel sur les éléments d'appréciation à partager entre les centres opérationnels dans le cas d'une demande de secours interdépartementale et tout particulièrement sur les communes défendues en 1^{er} appel par un SDIS voisin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

*Je reste à votre disposition -
si nécessaire -
bien cordialement -*

Le directeur départemental,
des services d'incendie et de secours
de la Dordogne



Contrôleur général Alain RIVIÈRE

Monsieur le Maire
Mairie de Florimont-Gaumier
Le Bourg
24250 FLORIMONT-GAUMIER

Courriel : mairieflorimontgaumier@orange.fr